

Conditions générales de vente ou de location du logiciel 3Gwin 2025 (page 1 à 6)

+

Contrat de maintenance 3Gwin 2025 (page 7 à 13)

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

ET :

3 G WIN

SARL au capital de 20 000 €uros

Ayant son siège social au : 132 RUE FONDAUDEGE, 33000 BORDEAUX

Immatriculée au RCS sous le numéro 530 572 981

Numéro de Siret : 530 572 981 00039

Représentée par Monsieur Sébastien CHARNET, en sa qualité de directeur général dûment habilité aux fins des présentes

L'utilisation du logiciel 3GWIN ainsi que les services annexes, emporte acceptation sans réserve des présentes conditions générales que dans le plus strict respect de celles-ci.

Aucune information, qu'elles soient orales ou écrite ne peut se substituer aux présentes Conditions Générales d'Utilisation

La licence d'utilisation acquise pour cette version du logiciel 3GWIN est valable pour les versions futures du logiciel sauf si ces dernières comportes leurs propres licences d'utilisation.

Les différentes parties seront appelées dans ces conditions d'utilisations de la manière suivante :

Le CLIENT désigne la personne morale ayant acquis la licence d'utilisation.

LE LOGICIEL désigne l'application 3GWIN (programme de gestion commerciale dédié) ainsi que tous les programmes délocalisés auquel il peut faire appel sur un serveur dédié pour son bon fonctionnement.

3GWIN désigne la société propriétaire du logiciel, des modules externes, du site Internet et de tous éléments de programmation ou d'information issue de son équipe de développement et communication présents et futurs.

3GWIN s'autorise à tout moment et sans préavis, la modification partielle ou totale des présentes conditions générales.

1 Description du logiciel 3Gwin

3Gwin est un logiciel de caisse et de facturation spécialisé pour les magasins de téléphonie et de vente d'accessoires.

2 Acceptation des Conditions générales de vente ou de location du logiciel 3Gwin 2025 ainsi que du contrat de maintenance 3Gwin 2025

Le client reconnaît avoir pris connaissance de la licence d'utilisation à l'installation du logiciel sur le ou les postes concernés et les avoir acceptés en appuyant sur le bouton « j'accepte les conditions générales de vente ou de location du logiciel 3Gwin 2025 ainsi que le contrat de maintenance 3Gwin 2025 »

Un mail incluant les conditions générales de vente ou de location du logiciel 3Gwin 2025 ainsi que le contrat de maintenance 3Gwin 2025 sera envoyé au dirigeant de la société ainsi que l'acceptation de ces dernières.

Dans le cas d'un refus d'acceptation des conditions générales de vente ou de location du logiciel 3Gwin 2025 ainsi que le contrat de maintenance 3Gwin 2025, le logiciel 3Gwin, ne sera pas conforme à la NF 525.

La société 3Gwin ne pourra être tenu pour responsable en cas de contrôle par les services fiscaux par le fait que le non-respect de la NF525 serait sanctionné d'une amende conséquente de 7500 euros par logiciel de caisse certifié manquant.

3 Licence d'utilisation du logiciel

La facturation de la licence s'effectuera selon le choix du client et acceptation du devis correspondant. Soit par l'achat de la licence soit par la location de cette dernière.

3.1 dans le cadre d'un achat de licence avec abonnement mensuel pour les services associés

Dans le cadre d'un achat de licence, le client devient propriétaire de cette dernière. Le client devra ensuite s'acquitter d'un abonnement mensuel pour avoir accès aux services associés suivants :

- Tarifs opérateurs
- Récupération automatique des actes (si permis par l'opérateur téléphonique)
- Grilles d'offres et de rémunération.
- Base article
- Bases accessoires
- Sauvegarde automatique donnée et archives fiscales
- Support téléphonique

L'accès aux services associés prend fin dès lors que le client met fin au règlement de son abonnement mensuel lui permettant d'y accéder.

Une licence d'utilisation par point de vente est obligatoire. Dupliquer une licence monoposte est strictement interdit. L'installation d'une licence monoposte sur plusieurs postes conduira à la suspension de l'utilisation du logiciel pour l'ensemble de la société utilisatrice. 3GWIN se réserve le droit d'interrompre l'utilisation du logiciel, si ladite société ne se met pas en conformité avec une licence unique par point de vente.

3.2 Dans le cadre d'une location de licence incluant les services associés

La location mensuelle du logiciel ne permet pas au client de devenir propriétaire de la licence du logiciel 3GWIN.

Le client devra donc acquitter une redevance mensuelle pour pouvoir utiliser le logiciel ainsi que les services associés suivants :

- Tarifs opérateurs
- Récupération automatique des actes (si permis par l'opérateur téléphonique)
- Grilles d'offres et de rémunération.

- Base article
- Bases accessoires
- Sauvegarde automatique donnée et archives fiscales
- Support téléphonique

L'utilisation du logiciel 3GWIN prend fin dès lors que le client met fin au règlement de son abonnement mensuel.

A défaut, sans le règlement de l'abonnement mensuel, suite à 2 relances par mail espacé de 7 jours et une relance par le panneau d'information inclus dans le logiciel, le logiciel sera rendu inutilisable automatiquement.

Une licence d'abonnement par poste est obligatoire. Dupliquer une licence d'abonnement monoposte est strictement interdit. L'installation d'une licence d'abonnement monoposte sur plusieurs postes conduira à la suspension de l'utilisation du logiciel pour l'ensemble de la société utilisatrice. 3GWIN se réserve le droit d'interrompre l'utilisation du logiciel, si ladite société ne se met pas en conformité avec une licence unique par point de vente.

4 Propriété du logiciel de caisse 3Gwin

Le logiciel est la propriété exclusive de 3GWIN.

La location et/ou le prêt du logiciel à une société autre que la société qui a fait l'acquisition de la licence est strictement interdite.

Par cette licence le client a simplement acquit le droit d'utiliser les fonctions du logiciel. En aucun cas le client n'est autorisé à désassembler ou modifier le logiciel.

Tous les cas d'infractions cités dans ces conditions générales d'abonnement donneront lieu à des poursuites judiciaires.

4.1. Propriété informations clients

Toutes les Informations confidentielles et les supports communiqués et remis par votre société sont et resteront la propriété exclusive de celle-ci.

TOUTE(S) LICENCE(S) INSTALLEE(S) SANS LE RETOUR DU DEVIS ET DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE OU DE LOCATION ASSOCIÉES DUMENTS REMPLIS SERONT CONSIDÉRÉES COMME DES LICENCES D'ESSAIS. LA SOCIÉTÉ 3GWIN SE RÉSERVE LE DROIT D'INTERROMPRE À TOUT MOMENT CE SERVICE ET DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ DANS LE CADRE D'UN DYSFONCTIONNEMENT DE SES SERVICES.

5 Obligation du client

Le client reconnaît avoir eu accès au logiciel par un test ou une démonstration démontrant que le logiciel répond en l'état à ses besoins professionnels à la signature et/ou validation par la signature du devis.

Le client reconnaît que l'utilisation du logiciel 3GWIN est effectuée sous son entière responsabilité et à ses risques et périls. 3GWIN ne saurait être tenu pour responsable des dommages occasionnés par son logiciel dans le cadre d'une utilisation non strict.

6 Limites de responsabilité

3GWIN ne saurait être tenu pour responsable en cas de perte de données ou de dysfonctionnement du logiciel dues à des virus ou des programmes malveillants.

3GWIN s'engage à prendre toutes les mesures possibles pour sécuriser site Internet et logiciel ainsi que les services qu'elle propose à ses clients. Toutefois 3GWIN ne pourra être tenu pour responsable des actions de piratage ou de malveillance envers son site Internet, son client ou son logiciel.

L'accès au système client-serveur (gestion de base de données externalisée) est possible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires à son bon fonctionnement.

Le logiciel est vendu en l'état, 3GWIN n'offre aucune garantie pour son logiciel. Tout préjudice financier, perte de données ou commercial résultant d'un problème de fonctionnalités du logiciel ou de l'interruption du serveur de donnée ne saurait entraîner la responsabilité de la société 3GWIN.

3GWIN se conforme à l'article 13 L-1-06 n°12 du 24 janvier 2006 de la DGI et respecte les principes suivants :

Ecritures intangibles après validation,
Numérotées chronologiquement avec clôture périodique des comptes
Permanence du chemin de révision entre l'écriture et la pièce justificative

3GWIN est conforme à la NF 525

Toutefois 3GWIN ne saurait être tenu pour responsable si une utilisation frauduleuse de son logiciel par le client contrevient aux prescriptions légales et réglementaires - article 13 L-1-06 n°12 de la Direction Générale des Impôts en date du 24 janvier 2006.

Le client peut demander une intervention sur ses données dans la limite fixée par l'article 13 L-1-06 n°12 de la DGI. Les modifications seront à l'entière responsabilité du client.

7 Prix - Conditions de paiement

L'ensemble des tarifs figure sur le site internet www.3gwin.fr dans la section « tarifs ». Les prix sont à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment et sans préavis. Il incombe au client de vérifier qu'il dispose bien du tarif en vigueur.

Les prix sont exprimés en euros HT

Le paiement des licences s'effectue sans délai suite à l'installation du logiciel.

Concernant l'abonnement mensuel tout mois commencé est dû. Aucun prorata tarifaire ne sera appliqué sur l'abonnement mensuel entre le jour de l'installation et la fin du mois en cours.

Les mensualités (abonnement mensuel) sont payables d'avance (début du mois d'utilisation des services).

8 Révision des prix

3GWIN se réserve le droit de réviser ces tarifs de vente et en informera l'abonné deux (02) mois à l'avance.

En tous états de cause l'augmentation de l'abonnement ne pourra dépasser 2,4% par an de la somme initiale facturée sur une période de 36 mois.

A défaut de paiement, les sommes non versées seront immédiatement exigibles.

Un taux d'intérêt d'une fois et demi le taux de l'intérêt légal sera appliqué aux sommes restantes dues

3GWIN s'engage à procéder aux mises à jour de son logiciel, lorsque des modifications des dispositions légales ou réglementaires (fiscal ou autres) applicables l'imposent. Leurs réalisations nécessitant une nouvelle programmation, totale ou partielle du logiciel 3GWIN. Une rémunération supplémentaire pourra être demandée dans ce cadre sans tenir compte des 2,4% d'augmentation par an de la somme initiale facturée sur une période de 36 mois et des (02) mois d'information avant la mise en application de ces nouveaux tarifs.

9 Interruption et résiliation du service

LOGICIEL UTILISABLE UNIQUEMENT POUR LA DISTRIBUTION DE PRODUIT DE LA TELEPHONIE MOBILE. (TELEPHONES - ACCESSOIRES). L'UTILISATION DU LOGICIEL HORS DE CE DOMAINE D'ACTIVITE SANS ACCORD ECRIT PREALABLE SERA AUTOMATIQUEMENT BLOQUE. AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE.

Seul le règlement des sommes indiquées sur le devis permet de passer la(es) licence(s) en usage commerciale. Toute utilisation postérieure sans règlement des sommes dues, n'est qu'une utilisation d'essai du produit qui pourra être interrompue à tout moment.

3GWIN se donne le droit d'interrompre ses services (logiciel, assistance, mise à jour des tarifs opérateurs) ou de résilier un client en cas de non-paiement des sommes dues ou d'utilisations frauduleuses de son logiciel.

Les mises à jour du logiciel, des PVMC opérateurs et des grilles de rémunérations sont indépendantes de la licence logicielle et sont associées aux mensualités versées par le client. Dans le cas du non-paiement de l'abonnement mensuel et si les 2 relances de paiement restent sans suite (paiement des factures en cours) le logiciel passera automatiquement en mode « LICENCE ONLY » Les éléments de la liste ci-dessous seront remis automatique à vide et devront être renseignés manuellement.

- Tarifs opérateurs
- Récupération automatique des actes
- Grilles d'offres et de rémunération.
- Base article
- Bases accessoires
- Sauvegarde automatique donnée et archives fiscales
- Support téléphonique

10 Durée - Résiliation

Le point de départ de votre contrat est le jour de l'installation du logiciel 3Gwin.

L'utilisation du logiciel est accordée pour une période indéterminée à partir de l'acceptation de toutes les clauses du présent contrat par le client et l'achat de la licence.

Le contrat est renouvelable par tacite reconduction tous les mois.

Toute résiliation devra être faite par lettre recommandée AR au moins 1 mois avant l'échéance choisie.

Le client est informé qu'il ne peut pas exercer son « droit de rétractation », car l'acceptation des présentes conditions générales donne un accès immédiat à tous les services décrits dans le présent contrat. (Article L. 121-20.2 du Code de la consommation)

Mots de passe

La confidentialité des mots de passe est sous votre entière responsabilité. Toute utilisation de votre compte avec votre mot de passe engage uniquement votre responsabilité

11 Engagements de confidentialité

La société 3GWIN s'engage observer la plus stricte confidentialité à l'égard des Informations confidentielles qui lui seront confiées et à prendre toutes mesures nécessaires pour en préserver la confidentialité.

11.1 Responsabilité

« Les partenaires » reconnaissent que tout manquement de leur part à leurs engagements de confidentialité et d'obligation pourrait causer un préjudice à une des deux parties et que cette dernière pourra en demander réparation.

12 Assistance téléphonique

Une hotline est à la disposition des utilisateurs du logiciel 3Gwin :

Du lundi au samedi de 09h à 12h et de 14h à 19h aux numéros suivants :

- **0811 03 15 15**
- **04 80 80 57 90**

Toute demande peut aussi être envoyée par mail à l'adresse suivante : 3Gwin@3gwin.fr

13 Nullité

Si l'une quelconque des stipulations du présent contrat de maintenance est déclarée nulle au regard d'une règle de droit ou d'une loi en vigueur, elle sera réputée non écrite sans affecter les autres clauses qui conserveront leur force et leur portée

14 Données personnelles

En application des articles 27 et 34 de la loi dite "Informatique et libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de modification ou de suppression des données qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, vous pouvez, à tout moment, écrire à l'adresse suivante :

3GWIN - 132 RUE FONDAUDEGE, 33000 BORDEAUX
Tél. 04 80 80 57 90
Mail : 3gwin@3gwin.fr - site : www.3gwin.fr
SIRET : 530 572 981 00039

15 Litiges

Tout litige pouvant survenir dans l'exécution ou l'interprétation des présentes conditions générales de vente et contrat d'utilisation de licence 3Gwin sera porté exclusivement devant le tribunal de commerce de Nice.

Date :

Signature :

Cachet de l'entreprise

Contrat de maintenance du logiciel 3Gwin 2025

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

ET :

3 G WIN

SARL au capital de 20 000 €uros

Ayant son siège social au : 132 RUE FONDAUDEGE, 33000 BORDEAUX

Immatriculée au RCS sous le numéro 530 572 981

Numéro de Siret : 530 572 981 00039

Représentée par Monsieur Sébastien CHARNET, en sa qualité de directeur général dûment habilité aux fins des présentes

1. Objet

Le présent Contrat de maintenance a pour objet de définir les conditions et le contenu des prestations de maintenance fournies par la société 3GWIN (ci-après « 3GWIN »), sous réserve que le client dispose d'une licence à l'achat ou la location (ci-après « Logiciel ») acquise auprès de 3GWIN.

Toute commande et règlement de facture unitaire ou mensuel d'un client emporte pleine et entière acceptation du présent contrat de maintenance et des conditions Générales de vente ou de location associés.

Toute dérogation ou réserve au présent contrat de maintenance ou des conditions Générales de vente ou de location, émise par le client à l'acceptation du devis, ne saurait être acceptée sans accord exprès par écrit de la société 3GWIN.

2. Durée

Les prestations de maintenance sont fournies sans durée de temps (avec tacite reconduction) à compter de la souscription par le client au service de maintenance proposé par 3GWIN.

3. Maintenance

3.1. La maintenance comprend :

- Le support du Logiciel (maintenance corrective), qui consiste en l'élimination des erreurs de programme,
- Des évolution du logiciel par mise à jour automatiques sans autorisation expresse du client.
- Les mises à jour et le support des bases de données ci-dessous :

- Tarifs opérateurs en téléphonie
- Grilles d'offres et de rémunération.
- Base article
- Bases accessoires automatiques (uniquement disponible avec les distributeurs d'accessoires partenaires 3Gwin)
- Passerelle de souscription et de gestion des assurance inclus (uniquement disponible avec les assureurs partenaires 3Gwin)

3.2. Obligations des partenaires dans le cadre des mises à jours des tarifs opérateurs, grilles d'offres et de rémunération des opérateurs.

Pour votre société

Votre société s'engage à faire parvenir à la société 3Gwin tous ses tarifs opérateurs ainsi que tous documents ayant une incidence sur les tarifs par email à l'adresse qui lui sera indiquée.

Les tarifs ou documents doivent nous être communiqués dans les plus brefs délais après réception par votre société.

Votre société ne peut demander une personnalisation des données suivantes :

- PVMC de(s) l'opérateur(s) et société de vente d'accessoires
- Offres commerciale de(s) opérateur(s)
- Rémunération reçu de(s) opérateur(s)

Ces données sont communes à l'ensemble des utilisateurs du logiciel 3Gwin.

La personnalisation de ces données ne peut être effectuée que par vos soins après l'intégration des données initialement transmises par le(s) opérateur(s) et distributeur(s) d'accessoires. Ces modifications sont faites sous votre entière responsabilité et resteront prioritaires et intangibles sur les mises à jour futurs des bases opérateur(s) et distributeur(s) d'accessoire(s)

3Gwin met à disposition les prix de vente conseillés des opérateurs de téléphonie mobile. 3Gwin ne pourra être tenu pour responsable d'une erreur dans ces prix de vente conseillés. Il est de la responsabilité de la société utilisatrice de vérifier la véracité du prix de vente fourni par l'opérateur avant la validation de l'acte.

Pour la société 3Gwin

La société **3Gwin** s'engage à intégrer les tarifs opérateurs dans un délai de 48 heures jours ouvrables après réception.

En cas de problème techniques et/ou d'intégration des données la société 3Gwin en avertira les utilisateurs par mail.

Les Partenaires conviennent réciproquement que le fait pour l'un d'entre eux de tolérer une situation n'a pas pour effet d'accorder des droits acquis. Une telle tolérance ne peut être interprétée comme une renonciation à faire valoir ses obligations.

Dans tous les cas, les partenaires sont convenus d'exécuter leurs obligations avec une parfaite bonne foi.

• Un service d'assistance technique par internet, téléphone, ou courrier électronique, afin de résoudre dans toute la mesure du possible les difficultés rencontrées par le Client concernant le seul fonctionnement du logiciel.

3.3. Toute autre prestation qui serait demandée par le client est exclue de la maintenance et fera, le cas échéant, l'objet d'une rémunération additionnelle.

La prestation de maintenance exclut notamment :

• Les prestations liées à la correction des dysfonctionnements causés par une utilisation incorrecte du Logiciel par le client ou par des modifications apportées par le client au logiciel, sans l'autorisation de 3GWIN ou au(x) système(s) d'exploitation(s) requis pour son bon fonctionnement.

• Les prestations qui ne seraient pas liées directement au logiciel

- Les modifications ou compléments de fonctionnalités afférentes à l'évolution de la réglementation légale ou à des modifications intervenues sur la configuration matérielle des postes informatiques du client
- Les prestations de formation
- Tout déplacement ou intervention sur le site du Client. Ces prestations feront l'objet d'une facturation complémentaire en cas de demande du client.

4. Service d'assistance technique

4.1. Le service d'assistance technique de 3GWIN sera joignable par téléphone pendant les horaires de bureau de 3GWIN, du Lundi au Samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h (heure française), ou par courrier électronique, sauf les jours fériés.

Numéros de téléphones du service d'assistance technique :

- **08 11 03 15 15**
- **04 80 80 57 90**

4.2. Un ticket d'intervention sera ouvert et envoyé par mail au demandeur à chaque demande d'assistance du client. Un Ticket de fin d'intervention sera envoyé par mail suite à la résolution du problème rencontré par l'utilisateur.

Le ticket d'intervention sera composé des éléments suivants :

N° de Ticket : xxxx
Agence concernée : xxxx
PC concerné : xxxx
Nom de la personne demandant l'intervention : xxxx
Noms du technicien qui intervient : xxxx
Détails du problème : xxxx

4.3. Si la réponse à une difficulté technique du client ne peut pas être donnée immédiatement et/ou oralement, le ticket d'intervention sera ouvert et maintenu ouvert jusqu'à la résolution du problème technique.

4.4. Lorsque des informations supplémentaires sont nécessaires à la résolution du problème, une requête par courrier électronique ou orale sera effectuée auprès du client demandeur.

4.4. Lorsqu'une demande ne peut être satisfaite dans les 72 heures, une estimation du temps nécessaire pour régler le problème sera notifié au client demandeur.

5. Elimination des erreurs de programme

5.1. Les erreurs de programme se définissent comme des anomalies par rapport aux caractéristiques, définies par 3GWIN, et qui doivent être disponibles en fonction de son utilisation conforme à sa destination et à sa documentation.

5.2. Pour mettre en œuvre les prestations de maintenance, le client doit sans tarder informer 3GWIN en lui communiquant, par voie orale ou par e-mail les informations permettant à 3GWIN de reconnaître le dysfonctionnement survenant sur le logiciel.

5.3. Pour que 3GWIN intervienne au titre de la maintenance, le dysfonctionnement doit pouvoir être reproduit chez 3GWIN sur ses propres installations.

5.4. En cas de grave dysfonctionnement ne permettant pas d'utiliser le logiciel, 3GWIN mettra en place une solution de contournement de façon à éliminer temporairement ce dysfonctionnement. En cas de dysfonctionnement jugé mineur, 3GWIN procédera à la réparation dans le cadre des opérations de maintenance courante du logiciel.

5.5. La maintenance ne s'applique pas, si après découverte du dysfonctionnement, le client modifie lui-même ou fait intervenir un tiers sur le logiciel ou sur les périphériques utilisés pour son fonctionnement.

Le client s'engage à prendre un contrat d'assistance avec un professionnel de l'informatique sur site pour régler les problèmes techniques non inhérents au logiciel. 3GWIN ne saurait être tenu pour responsable des litiges pouvant apparaître entre son client et le professionnel de l'informatique.

Des systèmes de protection (anti-virus, antispyware) devront être mis en place par le client sur chaque machine utilisant le logiciel. 3GWIN ne saurait être tenue pour responsable en cas de perte de données ou de dysfonctionnement du logiciel dues à des virus ou des programmes malveillants ou d'une mauvaise configuration de l'ordinateur ou du réseau.

Le client s'engage à faire vérifier par un professionnel les programmes installés sur le poste qui pourrait nuire au bon fonctionnement du logiciel.

Le client reconnaît avoir les connaissances suffisantes pour faire fonctionner le système d'exploitation installé sur les postes informatiques.

6. Mises à jour du logiciel 3GWIN

6.1. 3GWIN s'engage à transmettre, après validation la versions mises à jour de son logiciel et la documentation correspondante directement accessibles sur son logiciel.

6.2. Dans le cadre d'une évolution (mise à jour) des systèmes d'exploitation nécessaire à l'utilisation du logiciel 3GWIN, 3GWIN vérifiera après sa mise à disposition qu'il est compatible avec son logiciel. Si tel est le cas, 3GWIN validera cette nouvelle version du système d'exploitation. Dans le cas contraire, 3GWIN pourra proposer d'adapter, dans un délai raisonnable son logiciel dont il assure la maintenance à la nouvelle version du logiciel système. Cette clause ne s'applique que dans l'évolution des systèmes d'exploitation indiqués dans les prérequis. La société 3GWIN ne s'aurait être tenu pour responsable du non fonctionnement de son logiciel sur des systèmes d'exploitation ne faisant pas partis des prérequis.

Ces dispositions s'appliquent également à tous les autres programmes avec lesquels le logiciel 3GWIN doivent interagir et qui n'auraient pas été validé par un email par la société 3GWIN.

6.3. Le client est chargé de veiller à la conformité de sa plateforme informatique et de son système d'exploitation à la configuration minimale requise pour le fonctionnement du logiciel 3GWIN.

6.4. Plateformes recommandées

- WINDOWS 10
- WINDOWS 7
- WINDOWS 8
- 2008 SERVEUR
- 2012 SERVEUR
- Déconseillé : VISTA (lenteur du système d'exploitation et prochain arrêt de support Microsoft)

- Windows XP et 2003 SERVEUR sont exclus pour des questions de sécurité pour répondre à la marque NF 525.

Les systèmes d'exploitation autre que les systèmes ci-dessus ne peuvent pas être utilisés pour un bon fonctionnement du logiciel.

Ecran et résolution

Pour un confort de lecture dans le back office et le manager, il est conseillé d'avoir un écran avec une résolution minimum de 1280 *800.

10.3 Prérequis minimum matériel et réseau

- Ordinateur avec minimum 2 Go de RAM
- CPU 2 GHz
- Espace libre disque dur 15 Go
- 1 réseau 100 Mbits RJ 45
- Accès internet
- Wifi (fonctionnelle, mais plus lent)
- Clé 3G (fonctionnelle uniquement pour utilisations occasionnelles)
Déconseillé : machines équipées de processeur Intel Atom sous Windows 10. Celles-ci étant déjà lentes pour une simple navigation internet.

10.4 Réseau wifi

Le réseau Wifi doit être configuré sur le réseau local utilisé par le logiciel 3GWIN. Les machines sont tenues d'avoir un réseau RJ45, ou bien une connexion en Wifi stable et fiable.

10.5 Clé 3G

Le logiciel MANAGER (gestion des boutiques à distance) peut fonctionner avec une clé 3G dans les zones couvertes par ce service. Mais des ralentissements importants pourront apparaître après dépassement du débit maximum de connexion (de 1 à 3 Go d'échange de données par mois).

10.6 Le module inventaire

Le module inventaire du logiciel 3gwin fonctionne sur des tablettes ou petits portables ayant comme système d'exploitation Windows et une résolution minimum de 800*600. Le Wifi de cette machine doit être configuré sur le réseau local utilisé par le logiciel 3GWIN.

Un port USB pourra être nécessaire pour connecter votre douchette.

6.5. 3GWIN s'engage à procéder aux mises à jour de son logiciel, lorsque des modifications des dispositions légales ou réglementaires (fiscal ou autres) applicables l'imposent. Leurs réalisations nécessitant une nouvelle programmation, totale ou partielle du logiciel 3GWIN une rémunération supplémentaire pourra être demandée à ce titre.

7. La sauvegarde de vos informations

Le logiciel 3GWIN sauvegarde automatiquement et en temps réel toutes les informations de vos points de vente (sous condition d'un accès internet valide).

Le logiciel 3GWIN sauvegarde aussi automatiquement les archives fiscales dans le même dossier que les données logiciel.

Nous vous conseillons quand même pour une sécurité optimale :

- d'effectuer la sauvegarde de vos informations régulièrement sur une clé USB ou tout autre support.
- de disposer d'un antivirus sur chaque poste.
- de contrôler l'état de vos machines et qu'elles continuent à répondre à nos prérequis ci-dessus présente.

8. Téléassistance

8.1. Le client permettra à 3GWIN d'assurer la téléassistance dans la mesure quand elle s'avère techniquement faisable.

8.2 le client accepte l'utilisation des outils de téléassistance validés et utilisés par la société 3GWIN.

8.3 Un accès internet fonctionnelle chez le client est obligatoire dans le cadre d'une téléassistance. Les divers paramétrages (droit d'accès) doivent être mis en place pour que la société 3GWIN puisse effectuer une Téléassistance (prise de main à distance par internet) sur le site rencontrant le problème technique.

8.4 3GWIN ne saurait être tenu pour responsable d'une non-téléassistance si les points ci-dessus ne sont pas fonctionnels

9. Coût de la maintenance

9.1. Le forfait mensuel acquitté par le client au titre de la prestation de maintenance est déterminé en fonction de l'offre souscrite. Il peut faire l'objet d'une augmentation en cours d'année en cas d'évolution du périmètre de la prestation de maintenance formulée à la demande du client ou lorsque des modifications pour répondre aux obligations légales ou réglementaires (fiscal ou autres) applicables l'imposent

9.2. Les mensualités (abonnement) sont payables d'avance (début du mois d'utilisation des services) ou selon des modalités particulières indiquées sur le contrat liant les deux parties

Les mensualités (abonnement) sont payables d'avance (début du mois d'utilisation des services) des réceptions de la facture d'abonnement mensuel ou selon des modalités particulières indiquées sur le contrat liant les deux parties

Des factures additionnelles, payables dans un délai de 45 (quarante-cinq) jours à compter de leur date d'émission, pourront être adressées au client en cas d'évolution du périmètre de la prestation de maintenance à la demande du client.

Les contrats sont renouvelés par tacite reconduction. L'abonnement mensuel facturé par 3GWIN sera calculé sur la base de sa liste de prix en vigueur chaque 1 janvier de chaque année.

10. Rémunération et paiements

10.1. Toutes les prestations d'assistance, non comprises dans la maintenance font l'objet d'une facturation sur acceptation d'un devis par le client. Les factures relatives aux prestations d'assistance sont payables en Euros, dans un délai de quarante-cinq (45) jours maximums à compter de leur date d'émission.

10.2. En cas de non-paiement à l'échéance, des pénalités de retard seront exigibles de plein droit et sans rappel, le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture jusqu'au jour du règlement total attendu. Le montant de ces pénalités correspond à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

10.3. Les pénalités visées ne sont en aucun cas libératoires et s'entendent sans préjudice des dommages et intérêts auxquels 3GWIN pourrait prétendre en réparation de son préjudice.

10.4. Tout retard dans le règlement entraînera par ailleurs la suspension immédiate des prestations prévues au présent contrat jusqu'à la régularisation de la situation par le Client.

10.5. En l'absence de régularisation après mise en demeure par 3GWIN, cette dernière pourra résilier le présent contrat, sans préjudice de tous autres voies et moyens de droit que 3GWIN se réserve expressément pour obtenir le règlement de toutes sommes qui lui resteraient dues au titre de ce contrat, ainsi que le paiement, le cas échéant, de dommages-intérêts pour le préjudice éventuellement subi du fait du manquement du Client.

11. Responsabilité de 3GWIN

11.1. 3GWIN réalise la maintenance dans le cadre d'une obligation de moyen. 3GWIN s'engage à réaliser les prestations de maintenance avec tout le soin requis à ce titre et les ressources humaines et techniques à sa disposition.

11.2. 3GWIN ne saurait être tenu pour responsable en cas de perte de données ou de dysfonctionnement du logiciel dues à des virus ou des programmes malveillants.

11.3. 3GWIN s'engage à prendre toutes les mesures possibles pour sécuriser site Internet et logiciel ainsi que les services qu'elle propose à ses clients. Toutefois 3GWIN ne pourra être tenu pour responsable des actions de piratage ou de malveillance envers son site Internet, son client ou son logiciel.

11.4. L'accès au système client-serveur (gestion de base de données externalisée) est possible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires à son bon fonctionnement.

11.5. Le logiciel est vendu en l'état, 3GWIN n'offre aucune garantie pour son logiciel. Tout préjudice financier, perte de données ou commercial résultant d'un problème de fonctionnalités du logiciel ou de l'interruption du serveur de donnée ne saurait entraîner la responsabilité de la société 3GWIN.

11.6. 3Gwin met à disposition les prix de vente conseillés des opérateurs de téléphonie mobile, des grossistes en accessoires et passerelle de souscription d'assurance et de vente de magazine. 3Gwin ne pourra être tenu pour responsable d'une erreur dans ces prix de vente conseillés. Il est de la responsabilité de la société utilisatrice de vérifier la véracité du prix de vente fourni par l'opérateur, le grossiste en accessoires et l'assureur et avant la validation de l'acte.

11.7. Sa responsabilité est limitée à la réparation du dommage direct dans les limites du montant de la redevance mensuel versée par le client sur le mois en cours. Sous réserve du strict respect par le client des obligations mises à sa charge dans les conditions générales et par le présent contrat de maintenance, auxquelles tout manquement constitue une cause d'exclusion de garantie par 3GWIN.

11.8. 3GWIN ne saurait en aucun cas être responsable des dommages consécutifs à une inexécution par le client de l'une de ses obligations ou d'une mauvaise utilisation du Logiciel par rapport à sa destination ou à la documentation.

11.9. 3GWIN ne pourra non plus être tenu pour responsable si le dommage est imputable à une violation par le client des règles d'emploi, d'entretien de son parc informatique et logiciels, à une utilisation inappropriée ou irrégulière, à une manipulation fautive ou négligente.

11.10. Le client est seul responsable de la collecte et du traitement de ses données nominatives ou indirectement nominatives. Par ailleurs, le client est seul responsable de la préservation de l'intégrité de ses données.

11.11. Le client renonce à tout recours contre 3GWIN pour obtenir réparation des conséquences pécuniaires de tout préjudice causé à des tiers et indemniser 3GWIN de toutes réclamations de tiers liées directement ou indirectement de l'exécution du contrat et résultant d'un manquement du client à ses obligations contractuelles ou légales.

12. Propriété intellectuelle

12.1. Toute version actualisée ou corrigée du Logiciel, ainsi que toute documentation associée fournies au Client dans le cadre de ce contrat de maintenance et des conditions générales reste la propriété exclusive de 3GWIN.

13. Résiliation

Ce contrat de maintenance pourra être résilié à tout moment :

Par 3GWIN, sans mise en demeure préalable ni préavis, dans le cas de toute atteinte avérée par l'utilisateur à l'un quelconque des droits de propriété intellectuelle.

Par 3GWIN, après mise en demeure restée sans effet au bout de huit jours, pour tout autre manquement de l'utilisateur que ceux visés dans les conditions générales d'utilisation ainsi que dans les cas prévus dans le présent contrat de maintenance.

Par 3GWIN, en respectant un préavis de trente jours (30 jours), en cas de redressement ou de liquidation judiciaire, sous les réserves légales, ou de liquidation amiable du Client, ou dans tous autres cas de cessation d'activité.

Par 3GWIN, au cas de cessation pour quelque cause que ce soit du contrat de licence dont le présent contrat est l'accessoire.

14. Force Majeure

3GWIN ne saurait être considéré comme manquant à ses obligations contractuelles si ces manquements sont dus à la survenance d'un cas de force majeure. La force majeure désigne tout événement indépendant de la volonté de 3GWIN, imprévisible et imparable, de quelque nature que ce soit, catastrophes naturelles, intempéries, sabotages, rupture des moyens de communication qui ont pour effet de rendre le contrat inexécutable de manière momentanée ou définitive. Cette liste des cas de force majeure n'est pas limitative.

15. Dispositions générales

15.1. Intégralité - Le présent contrat de maintenance, complété par les conditions générales de vente ou de location, constitue l'intégralité de l'accord conclu entre les parties au regard de l'objet du contrat, et prévaut sur toute communication ou tous accords antérieurs, écrits ou verbaux.

15.2. Nullité - Si l'une quelconque des stipulations du présent contrat de maintenance est déclarée nulle au regard d'une règle de droit ou d'une loi en vigueur, elle sera réputée non écrite sans affecter les autres clauses qui conserveront leur force et leur portée.

15.3. Renonciation - Le fait pour 3GWIN de ne pas exiger l'application d'une des clauses du présent contrat ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation de 3GWIN aux droits découlant de cette clause.

15.4. Le présent contrat est soumis à la loi française. Tout litige pouvant survenir dans l'exécution ou l'interprétation des présentes conditions générales de vente et contrat d'utilisation de licence 3Gwin sera porté exclusivement devant le tribunal de commerce de Nice.

Date :

Signature :

Cachet de l'entreprise